



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six du mois de Juillet à dix-huit heures et trente-sept minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 30 juin 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Marie-Joël TAVARS, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Thierry FULBERT (Alina GORDON), Gina THOMAR (Annick CARMONT), Grégory MANICOM (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Rosette GRADEL (Marcelin CHINGAN), José OUANA (Sylvia SERMANSON), Seetha DOULAYRAM (Joseph HILL).

Etaient absents excusés : MM. Jérôme CHOUNI, Justine BENIN, Bernard RAYAPIN

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absent :
35	25	7	03	00

Le quorum étant atteint, vingt-cinq (25) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, trois (03) absents excusés ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Alina GORDON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Participation financière demandée à la Ville par le Comité Régional Cycliste de la Guadeloupe (CRCG) : Organisation du 8^{ème} tour cycliste féminin de la Guadeloupe : Départ et arrivée de la 1^{ère} étape, le Jeudi 27 Juillet 2023

14/DCM2023/73

*Le Conseil Municipal,
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,*

Considérant que le Comité Régional de Cyclisme – Iles de Guadeloupe a confirmé par courrier du 15 Mai 2023 que la ville a été retenue en tant que « Ville étape », pour le départ et l'arrivée de la 1^{ère} étape du 8^{ème} tour féminin de la Guadeloupe.

Considérant que cette épreuve aura lieu le Jeudi 27 Juillet 2023, dans la continuité de la journée de la femme, afin de mettre à l'honneur les dames, traduisant un souci de respect de la parité entre les hommes et les femmes.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230706-14DCM202373-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Notifiée et publiée le 12/07/2023

Considérant que pour ce faire, une subvention de 3 000, 00 € a été sollicitée par ce dernier pour lui permettre, par ce biais, de faire face aux dépenses inhérentes à l'organisation de l'épreuve.

Considérant qu'en dehors de cette participation financière, un soutien logistique pourra éventuellement être apporté par la ville.

Considérant que le Comité d'attribution et de suivi des subventions a émis un avis favorable sur cette demande lors de sa séance de travail du 03 juillet.

*Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'attribuer une subvention de 3 000,00 € au Comité Régional de Cyclisme pour l'organisation du 8^{ème} tour cycliste féminin de la Guadeloupe, 1^{ère} étape, du jeudi 27 juillet 2023.

Article 2 : De dire que cette somme sera imputée du Budget Primitif 2023 de la Ville au Chapitre 65 (autres charges et gestions courantes), Compte 6574 (subvention de fonctionnement associations, personnes privées).

Article 3 : D'autoriser Le Maire à signer la convention afférente à cette opération.

Article 4 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 06 Juillet 2023

Pour avis conforme

Le Maire,

Gabrielle LOUIS - CARABIN



Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230706-14DCM202373-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Notifiée et publiée le 12/07/2023